

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

**Le 18 octobre 2023 à 16h30,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 06 octobre 2023, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibératives :** Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Thierry CAMPOS, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE.

**Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative :** Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

**Étaient absents excusés :** Michel VENEAU, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI.

**Assistaient également :** Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale.

**Objet :** Construction de 17 logements locatifs sociaux dont 6 PLAI, 6 PLUS et 5 PLS -14 à 18 rue de Perthuis à Clamart. Approbation du coût prévisionnel de l'opération, du plan de financement et du résultat d'exploitation.

VALLEE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2023

DELIBERATION

**Objet : Construction de 17 logements locatifs sociaux dont 6 PLAI, 6 PLUS et 5 PLS -14 à 18 rue de Perthuis à Clamart. Approbation du coût prévisionnel de l'opération, du plan de financement et du résultat d'exploitation.**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Considérant que** le Bureau du Conseil d'Administration du 18 octobre 2021 a approuvé le principe du projet d'acquérir une partie de l'unité foncière composé des parcelles de terrain Q 42-43-44-162-180-200 pour réaliser la construction de logements sociaux et d'une crèche de 60 berceaux.

**Considérant que** la ville de Clamart a approuvé au conseil municipal du 7 décembre 2021 la cession d'une emprise foncière d'environ 3600 m<sup>2</sup> au profit de Vallée Sud Habitat pour un prix de 1 078 000 €, hors taxes.

**Considérant que** le Bureau du Conseil d'Administration dans sa délibération n° B12/2022 du 30 mai 2022 a approuvé l'acquisition à la ville de Clamart d'une emprise foncière d'environ 3600 m<sup>2</sup> au prix de 1 078 00 € hors taxes et a autorisé le Directeur Général à signer l'acte authentique de vente.

**Considérant que** le 13 juin Vallée Sud Habitat a acquis à la Ville de Clamart une emprise foncière de 3613 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles issues de la division parcellaire numéros Q 211, Q 231 Q 215 Q 218, Q 220, et Q 222.

**Considérant qu'à** l'issue de la procédure de concours d'architecte et à l'issue du ce jury de concours qui s'est déroulé le 12 juillet 2022, Vallée Sud Habitat a confié au cabinet d'Architectes DAUDRE VGNIER la construction d'un ensemble immobiliers comprenant 17 logements locatifs sociaux et une crèche.

**Considérant que** pour garantir la qualité du projet architectural sélectionné, le Bureau du Conseil d'Administration dans sa délibération n° B20/2022 du 7 novembre 2022 a approuvé l'échange de terrains à surfaces équivalentes avec la Ville de Clamart sans contrepartie et la mise en place d'une servitude de passage de deux réseaux souterrains d'assainissement le long de l'allées du 79 rue du Moulin de Pierre.

**Vu** le prix de revient prévisionnel de l'opération,

**Vu** le plan de financement,

**Vu** le résultat d'exploitation,

**Vu** l'intérêt pour Vallée Sud Habitat d'accroître l'offre de son patrimoine pour permettre des parcours résidentiels ou accueillir de nouveaux locataires,

**Entendu** l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le prix de revient prévisionnel de l'opération de construction de 17 logements locatifs sociaux dont 6 PLAI, 6 PLUS et 5 PLS sis 14 à 18 rue de Perthuis à Clamart évalué à 7.937.877,18 € TTC dont 2.494.944,87 € TTC pour les logements financés en PLAI, 2.737.810,75 € pour les logements financés en PLUS et 2.705.121,56 € TTC pour les logements financés en PLS.

**APPROUVE** le prix de revient prévisionnel, plan de financement et le résultat d'exploitation,

**AUTORISE** le Directeur Général ou son représentant à tout mettre en œuvre pour la réalisation complète de cette opération, à solliciter les subventions auprès des différents organismes financeurs du logement social, à négocier les emprunts et à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 26 octobre 2023  
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2023  
Certifiée exécutoire le 26 octobre 2023  
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER  
Directeur Général